



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-576

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques

75-2023-10-09-00003 - Arrêté portant délégation de signature de la
Directrice des affaires juridiques et des droits des patients (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-10-09-00003

Arrêté portant délégation de signature de la
Directrice des affaires juridiques et des droits des
patients

**Arrêté portant délégation de signature
de la Directrice des affaires juridiques et des droits des patients**

La Directrice des affaires juridiques et des droits des patients,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux missions de la Direction des Affaires juridiques et des droits des patients,

Vu le décret du Président de la République du 23 décembre 2021 plaçant Mme Marie-Charlotte DALLE dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 1er janvier 2022, afin d'exercer les fonctions de directrice des affaires juridiques et des droits des patients,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPONT, directeur d'hôpital, adjoint à la directrice, et à Mme Pauline MARCEL, directrice déléguée, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des affaires juridiques et des droits des patients, les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant des attributions de la Direction des affaires juridiques et des droits des patients.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DUPONT et de Mme Pauline MARCEL, délégation est donnée dans leurs champs respectifs d'attribution, sauf pour les transactions et l'exécution des décisions de justice d'un montant supérieur à 200.000€ à :

- Mme Eva BATTAGLIA, directrice d'hôpital et à Mme Maria-Béatrice FONTANINI, agent contractuel de niveau A, adjointe de Mme Eva BATTAGLIA, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de la médiation, de la responsabilité hospitalière et du contentieux des séjours,
- Mme Claire CHEDRU et à Mme Félicie FAUCONNET adjointe de Mme Claire CHEDRU, agents contractuels de niveau A, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de la fonction publique, du droit du travail et des baux,
- Mme Audrey LALLEMENT et à Mme Sabrina GARCIA, adjointe de Mme Audrey LALLEMENT, attachées d'administration hospitalière, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de la réglementation hospitalière, de la veille juridique et de la démocratie sanitaire,

- M. Olivier LAURENT et à Mme Cécile LEGENTIL, adjointe de M. Olivier LAURENT, agents contractuels de niveau A, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département du droit public de l'économie et du patrimoine,
- Mme Corinne LAMOUCHE, cadre supérieur socio-éducatif, et à Aude LOILIER, assistante sociale, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de l'action sociale.

ARTICLE 3 :

L'arrêté n°75-2023-06-27-00002 du 27 juin 2023 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques et des droits des patients est abrogé.

ARTICLE 4 :

Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 9 OCT. 2023

Par délégation
La directrice des affaires juridiques
et des droits des patients



Marie-Charlotte DALLE